



02 DEC. 2021

Le Directeur des bourses

**COMMUNIQUÉ RELATIF AU PAIEMENT
DES AIDES 2020-2021 et DES
ALLOCATIONS D'ETUDES AU TITRE DE
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022.**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) informe les étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur, que le démarrage des paiements des **aides sociales** pour l'année académique 2020-2021 est prévu le lundi 06 décembre 2021 au niveau des régions.

Quant au paiement des mensualités **d'octobre et de novembre** pour l'année universitaire 2021-2022, il commencera le jeudi 09 décembre à partir de 08h.

NB : Le paiement des retardataires est prévu au mois de janvier 2022.


Pr KHALIFA GAYE